



AMÉLIORER LA TRANSPARENCE DE LA GESTION DES PÊCHES EXPRIMER DES PRÉOCCUPATIONS CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA FITI AU NIVEAU NATIONAL

UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA TRANSPARENCE DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE

Une approche multipartite guide les mises en œuvre nationales de la FiTI. Les gouvernements doivent donc créer un environnement favorable permettant à toutes les parties prenantes de :

participer activement et efficacement à la mise en œuvre de la FiTI.



communiquer et coopérer entre eux au sujet de la FiTI.



exprimer leurs opinions sur la FiTI sans retenue, coercition ou représailles.



participer à des débats publics sur des questions plus larges de gouvernance des pêches.



TYPES DE PRÉOCCUPATIONS CONCERNANT LES MISES EN ŒUVRE NATIONALES DE LA FITI

Une partie prenante dans un pays mettant en œuvre la FiTI (par exemple, un membre du Groupe multipartite national (GMN)) peut identifier, voire être confrontée à des activités qui ne sont pas conformes à la FiTI, à ses principes et à ses règles fondamentaux. Celles-ci peuvent être classées en trois grandes catégories, appelées « **Préoccupations** » :

Préoccupations concernant la restriction de la participation d'un groupe de parties prenantes ou de ses représentants.

Exemples

- Les autorités publiques empêchent ou limitent la participation des organisations de la société civile, des entreprises de pêche industrielle ou des associations de pêche à petite échelle au processus national de la FiTI.
- Les parties prenantes engagées dans le processus FiTI ne peuvent pas s'exprimer librement au sujet de la FiTI, par exemple lors des réunions du GMN, lors d'événements publics, dans les médias, etc.
- Les membres du GMN sont soumis à des pressions ou contraints d'accepter la position des membres plus influents, même lorsqu'ils ne sont pas d'accord.

Préoccupations concernant la communication délibérée d'informations erronées et/ou la rétention d'informations.

Exemples

- Les autorités publiques fournissent délibérément des informations erronées au GMN concernant le nombre et/ou les principaux paramètres contractuels des accords de pêche.
- Les données sur la pêche sont rendues inaccessibles au public sans justification juridique valable, ou sur la base d'arguments vagues invoquant leur complexité ou des difficultés opérationnelles.
- Les données publiées sur les stocks de poissons sont délibérément surestimées pour justifier des captures toujours élevées.

Préoccupations concernant une mauvaise conduite ou un comportement inapproprié des parties prenantes impliquées dans le processus FiTI.

Exemples

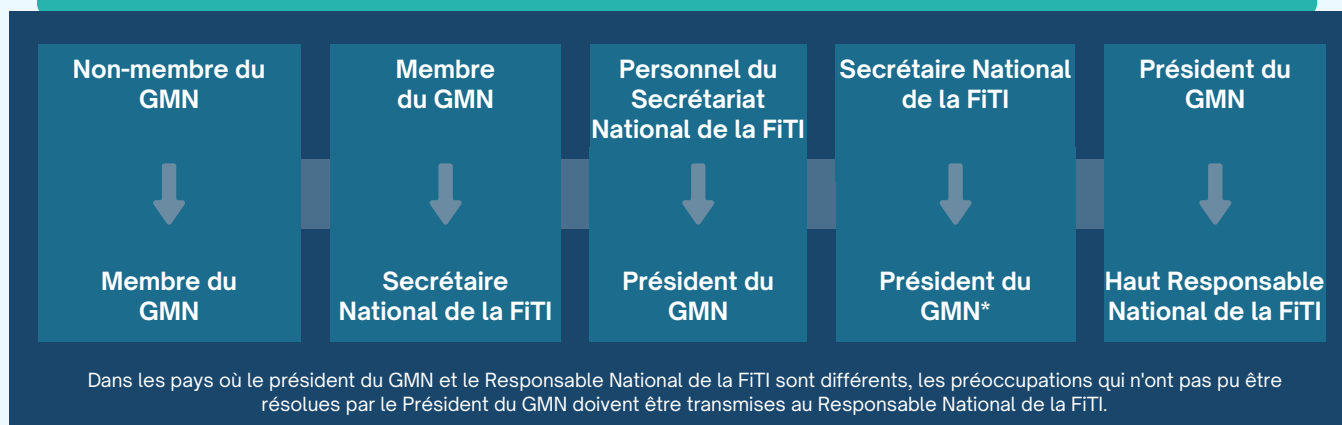
- Comportement irrespectueux, tel qu'un manque de considération envers la diversité, le genre, la religion ou l'exercice d'une influence induite fondée sur des affiliations politiques, etc.
- Manquement à une conduite éthique, par exemple en abusant du pouvoir confié, en se livrant à des pratiques de corruption ou en ne divulguant pas les conflits d'intérêts.
- Comportement non professionnel, par exemple l'utilisation irresponsable des ressources allouées au processus FiTI ou le non-respect de la confidentialité.

SOULEVER DES PRÉOCCUPATIONS AU NIVEAU NATIONAL



Les *préoccupations* des parties prenantes DOIVENT d'abord être soulevées au niveau national.

Si une *préoccupation* n'est pas résolue de manière satisfaisante par le point de contact correspondant (comme indiqué ci-dessous), ou si la partie prenante ne se sent pas à l'aise pour soulever une *préoccupation* auprès du point de contact immédiat, ladite *préoccupation* doit être transmise au point de contact supérieur dans la hiérarchie.



Seules les questions n'ayant pas trouvé de solution satisfaisante au niveau national, ainsi que les *préoccupations* qu'une partie prenante nationale de la FITI hésite à soulever au niveau national, doivent être soumises au FITI Compliance Channel (Canal de conformité de la FITI).

SOULEVER DES PRÉOCCUPATIONS AU NIVEAU INTERNATIONAL



Le FITI Compliance Channel soutient l'intégrité des mises en œuvre nationales de la FITI en offrant aux parties prenantes concernées un moyen sûr et structuré de signaler les cas réels ou présumés de non-conformité à l'Initiative pour la Transparence des Pêches.

Caractéristiques principales

- Un formulaire sécurisé en ligne géré par le Secrétariat international de FITI.
- Les *préoccupations* légitimes et de bonne foi qui n'ont pas pu être traitées de manière satisfaisante au niveau national seront examinées et commenceront à être traitées dans un délai de 5 jours ouvrables.
- En fonction de la priorité et de la sensibilité, le Conseil d'administration international de la FITI sera impliqué.
- Les *préoccupations* seront traitées de manière confidentielle.
- Toute allégation ou discrimination délibérément fausse ou malveillante à l'encontre de personnes soulevant des *préoccupations* légitimes de bonne foi est strictement interdite.



Scannez le code QR pour en savoir plus ou pour soumettre votre *préoccupation*.